

# CONSEIL GENERAL

---

**Commission : COGEST**

**Président : Daniel SCHMID**

**Rapporteur : Cédric ZÜRCHER**

---

## **Rapport de la Cogest sur les comptes 2017**

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2017.

### **1.- Organisation de la commission**

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PS Centre gauche) président,
- Stéphane Angst (UDC) vice-président,
- Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (PDC),
- Jacques Borgeaud (PLR),
- Nathalie Cretton (Les Verts),
- David Gaillard (PDC),
- Eric Lattion (PDC),
- Edgar Vieux (UDC), tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2.- Nombre et déroulement des séances**

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 15, 22, 24 et le 29 mai 2018.

Le 15 mai, une revue de détail des comptes 2017 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis.

Le 22 mai, sur invitation de la Cogest, M. Yannick Buttet, président de la commune, MM. Olivier Turin, Alexis Turin et Mikaël Vieux conseillers municipaux, M. Laurent Monnet, secrétaire municipal, M. Emmanuel Bérard, chef financier et M. Stefan Gnos, comptable sont venus nous apporter les réponses du Conseil Municipal à nos questions.

Le 29 mai, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

### **3.- Entrée en matière**

L'entrée en matière sur les comptes 2017 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

### **4.- Examen des comptes 2017**

#### **4.1 Préambule**

La Cogest enregistre avec une grande satisfaction le résultat des comptes 2017. Avec une marge d'autofinancement supérieure à Fr.10 millions nous dépassons tous les objectifs les plus optimistes. Certes, nous devons tenir compte d'une recette d'impôt extraordinaire de près de Fr.3 millions. Malgré cela, notre marge d'autofinancement reste supérieure de Fr.2 millions par rapport aux deux années précédentes.

Les comptes communaux 2017 engendrent plusieurs remarques :

- la maîtrise des coûts
- la bonne santé de l'économie
- la dégradation de l'encaissement des impôts
- le report de nombreux investissements

En ce qui concerne la maîtrise des coûts nous relevons que tant les charges de personnel que les biens, services et marchandises évoluent de manière régulière en rapport avec l'augmentation de la population. En effet, depuis 2013 les charges de personnel sont passées de Fr.6,324 mios à Fr.6,786 mios et les biens, services et marchandises de Fr.5,879 mios à Fr.6,339 mios soit respectivement une augmentation de 7,31% et de 7,82% alors que notre population progressait de 12,52%. On peut considérer que cette évolution est maîtrisée.

Au niveau des structures jeunesse (garderie d'enfants, crèches) le ratio revenus/charges s'améliore chaque année passant de 53,09% en 2013 à 58,83% en 2017. Ces chiffres ne tiennent pas compte des amortissements comptables ni des subventions fédérales (versées en 2013 et 2014). Il n'en reste pas moins que le coût à charge des contribuables s'élève à Fr. 961'000 (sans amortissement ni intérêts).

La bonne santé de l'économie se ressent au niveau de l'encaissement de

impôts dont l'évolution pour les personnes physiques est très supérieure à l'augmentation de la population. En effet, le revenu des impôts sur les personnes physiques passe de Fr.16,441 mios en 2013 à Fr.20,012 mios en 2017 soit une progression de 21,72%. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté de 14,72% et celui de la fortune de 27,26%. L'impôt sur les gains immobiliers augmente quant à lui de 51,79%. Autre impôt révélateur d'une bonne santé économique, l'impôt à la source est passé de Fr.549'000 en 2013 à Fr.1'017'000 en 2017.

De plus, il a été introduit en 2014 l'impôt sur les droits de mutation qui a rapporté plus de Fr.500'000 en 2017. Dès 2015, la taxe sur les déchets a permis d'autofinancer ce service aux alentours du million de francs.

Au niveau des personnes morales les comptes 2017 sont bien évidemment impactés par la récupération de près de Fr.3 millions d'impôt. Toutefois, même sans cette recette extraordinaire, les rentrées d'impôt sur les personnes morales restent à un niveau élevé.

Le nombre de poursuites introduites pour l'encaissement des impôts a connu une forte progression ces dernières années passant de 289 en 2015 à 540 en 2017. En conséquence, la provision de Fr.300'000 a été jugée insuffisante et a été passée à Fr.1,010 mio soit une augmentation de Fr.710'000. Pour évaluer cette provision la méthode de calcul suivante a été effectuée :

• 5% des débiteurs totaux	Fr. 505'000.--
• 33% des débiteurs en contentieux	Fr. 76'000.—
• 50% des débiteurs en poursuites	Fr. 108'000.—
• 50% des avis de saisies	Fr. 116'000.—
• 100% des actes de défaut de biens	<u>Fr. 205'000.—</u>

Soit un total de	Fr. 1'010'000.— =====
------------------	--------------------------

La Cogest après discussion a constaté que la commune était attentive à ce problème et avait mis en place une procédure de suivi de ces cas.

Au niveau des investissements, nombreux ont été reportés sur 2018 ou plus tard notamment :

- la Caserne Feu (avec Monthey) pour Fr.135'000 (travaux repoussés liés à l'acquisition de la parcelle de l'Etat du Valais).
  - L'école primaire de l'ancienne Cure pour Fr.70/m (rénovation reportée en 2018).
  - Parcs publics aménagement prévu Fr.300/m et exécuté Fr.165'000 (le solde étant reporté en 2018).
  - Aménagement de rues et de places prévu Fr.440'000 et exécuté Fr.262'000.
  - Rue Clos-Novex-Pré-Raye Fr.200'000 (reporté en 2018).
  - Passage Nord-Sud route de la Vallée fait Fr.55'000 contre Fr.100'000 prévu au budget. Le solde des études étant reporté en 2018.
  - Route des Brêches, places d'arrêts transports publics exécutés Fr.16'000 contre 125'000 au budget. (Le solde est reporté en 2018)
  - Canalisations réseau sources fait Fr.153'000, prévu Fr.605'000 au budget. Les travaux de la Milière notamment reportés sur 2018.
  - Amélioration sources et captages études sur le Crêt Fr.15'000 contre Fr.160'000 au budget (solde reporté sous 2018).
  - Secteur Petit-Paradis Fr.120'000 (reporté sous 2018).
  - Station de pompage des eaux usées Petit-Paradis/la Crottaz pour Fr.180'000 (report sous 2018).
- 
- Nouvelles installations STEP au budget Fr.3,4 millions effectués Fr.717'000. Le retard est lié aux autorisations de construire pas encore délivrées à ce jour car le dossier est sujet à des demandes complémentaires de la part du canton.

Ces nombreux reports se ressentent au niveau des chiffres globaux. Sur Fr.7,269 mios d'investissements bruts prévus seuls Fr.3,164 mios ont été réalisés.

A noter encore que les emprunts ont été réduit de Fr. 64'249 mios à Fr. 62'725 mios.

## **4.2 Questions concernant les comptes 2017, réponses du Conseil Municipal et commentaires**

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question.

Les questions à la municipalité sont reproduites dans leur intégralité en annexe.

Concernant la Charbonnière-L'Enclos, les terrains ont été acquis cette année.

La Cogest a également investigué sur les comptes concernant la rénovation et l'agrandissement des Perraires. Les comptes qui concernent ces travaux n'étant pas bouclés à fin 2017 nous établirons un rapport pour les comptes 2018.

## **4.3 Indicateurs financiers**

La marge d'autofinancement de plus de Fr.10 mios a évidemment un impact très positif sur les indicateurs financiers.

Le degré d'autofinancement qui évalue le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets s'élèvent à 283,9% sur les deux dernières années. Si nous avons effectué tous les investissements prévus au budget le degré d'autofinancement serait de 160,6% ce qui serait considéré également comme valeur indicative « très bien ».

La capacité d'autofinancement qui relie la marge d'autofinancement aux revenus financiers est également influencée favorablement obtient la valeur indicative « très bien ».

L'endettement par habitant continue de baisser et se situe désormais pour l'année 2017 à Fr.3'292.- contre Fr.4'259.- en 2016. Il est considéré

comme mesuré. Au 31.12.2016, la valeur cantonale était de Fr. 1'647.-

Le taux du volume de la dette brute avec 191,4% passe sous la barre des 200% en 2017 ce qui signifie une valeur indicative « bien ». Avec 209,1% sur les deux dernières années cette valeur est considérée comme « satisfaisante ».

### **5.- Recommandation de la Cogest**

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2017 tels que présentés.

### **6.- Vote final**

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

### **7.- Conclusions et remerciements**

La Cogest considère les comptes 2017 comme très bons. La bonne santé de l'économie et la maîtrise des coûts devrait, malgré le report de nombreux investissements et les incertitudes liées aux défis futurs, permettre à la municipalité de réaliser son objectif de faire baisser la dette pour les prochaines années.

La Cogest remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité.

Collombey-Muraz, le 29 mai 2018

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2017.  
Copie au Conseil municipal